



Accusé de réception – Ministère de l'Intérieur  
033-213300395-20240314-2683-AU-1-1  
Accusé certifié exécutoire  
Réception par le préfet : 04/04/2024  
Date de mise en ligne : 4 avril 2024

BXM/CP

**DECISION MUNICIPALE DM\_2024\_037**

Monsieur Clément ROSSIGNOL PUECH, Maire de la Ville de Bègles,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 2122.22 et L 2122.23 (articles L 122.20 et 21 du Code des Communes modifiés par la loi n° 96-142 du 21 février 1996),

Vu la délibération n°06 de Délégation Générale du Conseil municipal en date du 03 octobre 2023 enregistrée par les Services Préfectoraux le 04 octobre 2023,

Considérant la nécessité d'apporter des modifications par voie d'avenant au lot 7 du marché de « Travaux d'agrandissement du restaurant scolaire de l'école maternelle Ferdinand Buisson »,

**- DECIDE -**

**ARTICLE 1** - De conclure un avenant n° 1 au lot 7 du marché de « Travaux d'agrandissement du restaurant scolaire de l'école maternelle Ferdinand Buisson » dans les conditions suivantes :

- 2023-BEG0025 – « Carrelage- faïences » société NUEL, 379 route de Larbouloy à St Géraud-de-Corps (24700) portant sur une modification d'exécution d'un montant de 829,50 € HT

**ARTICLE 2** - Le montant global sera inscrit au Budget Primitif 2024, chapitre 23, article 2313.

**ARTICLE 3** - Cette décision sera soumise aux mêmes règles que celles applicables aux délibérations du Conseil municipal.

Fait à Bègles, le 29/03/2024

**Clément ROSSIGNOL PUECH**



**Maire de Bègles  
Vice-Président de Bordeaux Métropole**